

## POURQUOI LA BASE ELEVES POSE-T-ELLE PROBLEME ?

1. Dès l'inscription scolaire de votre enfant, le directeur ou la directrice d'école doit saisir des informations personnelles dans le fichier informatique Base Elèves. **Ces informations ne restent plus dans les écoles comme avant** : elles sont diffusées à différents niveaux de l'Education Nationale, mais aussi, par le biais de la loi sur la prévention de la délinquance, et comme prévu par la loi Warsmann, **elles sont susceptibles de renseigner d'autres services que l'Education Nationale.**
2. Chaque enfant reçoit un numéro matricule, c'est l'Identifiant National Elève. Ce numéro permet des interconnexions avec d'autres fichiers : le Livret Personnel de Compétences, Affelnet 6è (pour le passage de CM2 en 6è), SIECLE (fichier des collègues et lycées) ...
3. **Des proches, des voisins, des amis des parents de l'enfant peuvent se retrouver «fichés » à leur insu**, s'ils font partie des personnes autorisées à aller chercher les enfants à l'école.
4. On nous dit que ce système est sécurisé, mais chacun sait que la sécurité totale en informatique n'existe pas.
5. Des pressions inacceptables sont exercées par les inspecteurs sur les directeurs d'école qui remettent ce fichier en question : retraits de salaires, retrait de la fonction de directeur ...
6. La mise en place de ces fichiers n'a donné lieu à AUCUN débat parlementaire, ni à aucune consultation, ni des parents, ni des enseignants, alors qu'à terme toute la population sera fichée et tracée !

## QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Le jugement du Conseil d'Etat du 19 juillet 2010 a rétabli le droit d'opposition des parents « pour motifs légitimes » au fichier Base Elèves. **Vous pouvez donc exercer ce droit en écrivant une lettre dans laquelle vous refusez l'entrée des données personnelles concernant votre enfant et vous-même dans le fichier Base Elèves, ou demandez qu'elles en soient retirées si votre enfant est déjà fiché.** Ce courrier est à adresser au Directeur académique des services de l'éducation nationale, sous couvert du directeur ou de la directrice de l'école.

*Le Collectif National de Résistance à Base Elèves (CNRBE)*  
*Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter notre*  
*site : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com>*  
*Mail : [base-eleves@orange.fr](mailto:base-eleves@orange.fr)*

*Collectif national de Résistance à Base élèves (CNRBE)*  
*Information sur le droit d'opposition, septembre 2015*

## ON VEUT FICHER NOS ENFANTS DÈS 3 ANS DANS LE FICHIER BASE ÉLÈVES !

Non, ce n'est pas obligatoire.  
Oui, il est possible de s'y opposer !



Les données nominatives sur nos enfants  
doivent rester dans les écoles.

## CONSEILS POUR REDIGER LA LETTRE D'OPPOSITION

**Nous vous proposons un modèle de lettre (ci-contre), que vous devez personnaliser, en mettant vos noms et adresses, le nom de votre ou vos enfants (vous pouvez faire une seule lettre pour plusieurs enfants), et surtout en inscrivant des motifs légitimes adaptés à votre situation personnelle. Pour vous aider, vous pouvez choisir un ou deux motifs parmi ceux qui suivent et les recopier sur la lettre.**

- Je n'accepte pas que les renseignements concernant mon enfant, moi-même ou des proches, relevant de la vie privée (adresse, numéros de téléphone ...), communiqués en toute confiance aux enseignants qui ont en charge mon enfant, sortent de l'école.
- Livrets de compétences, téléservices "vie scolaire" (qui recensent notes, absences et sanctions), cahier de texte et bientôt carnet de correspondance : tout se numérise et se partage ; grâce au numéro de l'Identifiant National Elève, il sera facile de les lier à la fiche Base Elève de mon enfant. Je considère que ces données sont très personnelles et ne concernent que mon enfant, ses enseignants et moi-même.
- Le parcours scolaire de mon enfant sera conservé pendant des années après sa sortie de l'école primaire, je considère que cela peut lui porter préjudice pour son orientation future.
- Même si on m'assure que ces dispositifs sont hautement sécurisés, je sais qu'aucun système connecté à Internet n'est à l'abri d'une fuite de données, que ce soit à la suite d'une malveillance ou d'un incident technique.
- Base Elèves est interconnectée avec les mairies, la loi prévoit le partage de renseignements avec d'autres institutions. Je refuse que les renseignements communiqués en toute confiance aux enseignants qui ont en charge mon enfant soient transmis à d'autres services sans que je puisse en être informé et encore moins m'y opposer.
- Par rapport à la loi sur l'autorité parentale, ces dispositifs vont à l'encontre des valeurs que je veux transmettre à mon enfant : respect de la confidentialité et de la vie privée, vivre ensemble, avoir le droit à l'erreur, avoir une deuxième chance...

Mme/M. ....

Adresse :

Date :

Objet : Exercice de mon droit d'opposition à l'enregistrement de données personnelles concernant mon enfant et moi-même au sein de la « Base Elèves 1er Degré » (BE1D), de la « Base Nationale des Identifiants Élèves » (BNIE) et du Répertoire National des Identifiants Élèves, étudiants et apprentis (RNIE).

M. le Directeur académique des services de l'éducation nationale,

En juillet 2010, un jugement du Conseil d'Etat a rétabli à toute personne physique le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Plus récemment, le 16 juin 2015, la Cour administrative d'appel de Paris a donné raison à un parent d'élève dont la demande d'opposition avait été rejetée par le recteur et l'inspecteur d'académie. Ce jugement indique que seul le ministre de l'Éducation nationale peut être habilité à se prononcer sur cette demande d'opposition.

En conséquence et conformément à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 relative l'informatique aux fichiers et aux libertés stipulant que « *Toute personne physique a le droit de s'opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement* », je m'oppose à ce que les renseignements concernant mon enfant ..... et moi-même soient enregistrés dans Base-Elèves, dans la BNIE et dans le RNIE ou, s'ils l'ont déjà été, je demande leur suppression totale pour les motif suivants :

.....  
.....  
.....

Je vous demande de respecter ma volonté exprimée ci-dessus et de la transmettre au ministère sans autre intervention de votre part.

Cordialement,

Signature :